



Commune de Romanel-sur-Lausanne

Municipalité

Tarifs de location de la salle polyvalente de Prazqueron dès le 1^{er} juillet 2019

	Habitants de la Commune		Personnes résidant hors Romanel s/L.		Conseillers municipaux et communaux, employés communaux, corps enseignant à titre privé	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Hall d'entrée + bar	Fr. 100.--	Fr. 150.--	Fr. 200.--	Fr. 300.--	Fr. 50.--	Fr. 80.--
Hall d'entrée + bar + cuisine	Fr. 200.--	Fr. 300.--	Fr. 300.--	Fr. 525.--	Fr. 100.--	Fr. 150.--
Hall d'entrée + bar + cuisine + 1/3 de salle	Fr. 250.--	Fr. 375.--	Fr. 500.--	Fr. 750.--	Fr. 125.--	Fr. 200.--
Hall d'entrée + bar + cuisine + 2/3 de salle	Fr. 300.--	Fr. 500.--	Fr. 700.--	Fr. 1'050.--	Fr. 150.--	Fr. 225.--
Le Tout, sans cuisine	Fr. 300.--	Fr. 450.--	Fr. 600.--	Fr. 900.--	Fr. 175.--	Fr. 300.--
Le Tout	Fr. 350.--	Fr. 525.--	Fr. 900.--	Fr. 1'350.--	Fr. 200.--	Fr. 350.--

Tarifs spéciaux

	Sociétés du GSL	Habitants de la Commune ou Sociétés sportives	Personnes résidant hors Romanel s/L.	Conseillers municipaux et communaux, employés communaux, corps enseignant
1 tiers de la salle polyvalente	Fr. 200.-- / an	Fr. 30.-- / h.	Fr. 50.-- / h.	Fr. 20.-- / h.

**Tarifs de location de divers locaux communaux
dès le 1^{er} juillet 2019**

	Sociétés du GSL	Habitants de la Commune ou Sociétés sportives	Personnes résidant hors Romanel s/L.	Conseillers municipaux et communaux, employés communaux, corps enseignant à titre privé
La Villageoise	Gratuit	Fr. 100.-- / j. Fr. 20.-- / h.	Fr. 150.-- / j. Fr. 30.-- / h.	Fr. 50.-- / j. Fr. 10.-- / h.
Classe 1803	Gratuit	Fr. 50.-- / j. Fr. 10.-- / h.	Pas de location possible	Fr. 30.-- / j. Fr. 5.-- / h.
Salle de rythmique du Collège des Esserpys	Fr. 200.-- / an	Fr. 30.-- / h.	Fr. 50.-- / h.	Fr. 20.-- / h.
Salle de gymnastique de Prazqueron	Fr. 500.-- / an	Pas de location possible	Pas de location possible	Pas de location possible
Buvette du Marais	Fr. 75.--	Fr. 150.--	Fr. 250.--	Fr. 75.--
Terrains de football pour le FC Romanel	Fr. 750.-- / an	Pas de location possible	Pas de location possible	Pas de location possible

Tarifs de location de la Salle polyvalente de Prazqueron

Divers et frais accessoires (valables également pour les Sociétés Locales) :

Frais accessoires	
Location grill ou chaudron avec gaz	<u>Fr. 50.-- / jour</u>
Sonorisation	<u>Fr. 50.-- / jour</u>
Beamer et écran (attention location de l'entier de la salle)	<u>Fr. 50.-- / jour</u>
Machine à café	<u>Fr. 30.-- / jour</u>
50 capsules de café (sur demande)	<u>Fr. 35.--</u>
Gobelets réutilisables pour Sociétés Locales (500 pièces)	<u>Selon facture</u>
Service de parc	<u>Fr. 50.--</u>
1 sac poubelle 110 l.	Offert
Frais de perte de clés	<u>Fr. 200.--</u>
Frais de perte de badge	<u>Fr. 150.--</u>
Si les locaux ne sont pas rendus propres ou en ordre, l'heure de nettoyage est facturée à	<u>Fr. 80.--</u>

Location de la salle polyvalente sans la cuisine : **Fr. 50.--** de moins par rapport au tarif appliqué.

Les Sociétés Locales du GSL bénéficient de la salle polyvalente contre paiement d'un montant forfaitaire de **Fr. 100.--** par jour de réservation destiné à couvrir les frais d'utilisation de ce lieu, pour autant que la manifestation organisée à but lucratif. A ce montant s'ajoutent les frais accessoires, ainsi qu'un montant forfaitaire de **Fr. 50.--** par jour si la salle est occupée par la Société pour mettre en place ou ranger la manifestation. La location est offerte lors d'assemblée.

Les Sociétés Locales peuvent louer les tentes, propriété de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour leurs manifestations au prix de **Fr. 200.--** par tente et par jour. Le montage, le lestage et le démontage appartiennent au locataire.

Le remplacement de la vaisselle cassée est encaissé par le responsable lors de l'état des lieux de sortie.

Les demandes de locations doivent être adressées, par écrit, à la Municipalité et ceci à l'aide du formulaire de réservation ad hoc (pour la salle polyvalente, la Villageoise et la Salle 1803). Les autres demandes d'occupation doivent faire l'objet d'une demande écrite adressées également à la Municipalité.